

# Livraison de repas à domicile

Communauté de communes du Plateau Picard

Rester à son domicile malgré l'âge qui avance est essentiel pour bien vieillir. Faites appel au service de livraison de repas à domicile !



Votre équipe de livraison

## Un service à la carte

Vous commandez vos plateaux-repas en fonction de vos besoins, du menu ou de vos envies, de 1 à 7 fois par semaine ou occasionnellement, sans engagement de durée. En cas d'absence vous pouvez suspendre vos commandes.

## Un service éligible aux aides

La livraison de repas est éligible à certaines aides comme par exemple l'Aide pour l'Autonomie des Personnes Âgées (APA) du Conseil Départemental et à celles de certaines caisses de retraite. Renseignez-vous auprès de ces organismes.

## Un service de proximité

La visite régulière de nos agents apporte une sécurité et une présence amicale aux usagers.

Retrouvez nos menus chaque semaine  
[www.plateaupicard.fr](http://www.plateaupicard.fr)  
Services à la personne / Repas à domicile

## Des repas variés, copieux, complets et équilibrés

Un plateau-repas comprend un potage, une entrée, une viande ou un poisson, des légumes, un fromage et un dessert. Le repas peut être adapté aux régimes sans sel ou sans sucre. Un seul plateau est suffisant pour vos repas de la journée.

## Des repas tous les jours chez vous

Simple d'utilisation, les éléments du repas sont présentés en barquettes individuelles prêtes à être réchauffées. La livraison s'effectue le matin à votre domicile.

## Un paiement adapté

Le tarif d'un plateau-repas livré est de 7 €. Vous réglez, à chaque livraison, grâce à des carnets de tickets-repas ou, chaque mois, sur facture.

## Quelles conditions pour profiter du service ?

Il suffit d'avoir plus de 60 ans.

Si vous avez moins de 60 ans et des difficultés ponctuelles ou permanentes à préparer vos repas, vous pouvez également, sur présentation d'un certificat médical, utiliser le service de livraison, même de façon provisoire.

Service de livraison de repas à domicile  
Communauté de Communes du Plateau Picard  
140, rue Verte  
60130 Le Plessier-sur-Saint-Just  
Tél. 03 44 78 50 66  
Télécopie 03 44 77 38 99  
Courriel [s.repas@cc-plateaupicard.fr](mailto:s.repas@cc-plateaupicard.fr)



# LETTRE D'INFORMATIONS

[www.pronleroy.com](http://www.pronleroy.com)

Tél: 03.44.51.74.03

Fermée le 11 MARS

PERMANENCES

Lundi: 17h à 18h Mercredi: 10h à 12h

Samedi: 10h30 à 11h45



## INFOS PRATIQUES DECHETTERIE

LA NEUVILLE-ROY

Horaires du 1er Mars au 31 Octobre

Lundi et Mercredi: 14h-18h

Vendredi et Samedi: 9h-12h et 14h-18h

Il a entendu eune vaque muler mais i n'sait point das qué marais, das quelle étabe.



Se dit à propos d'une nouvelle mal rapportée



Chés huriaux d'Mars i sont point batards, si n'vienn'té point tôt, i vienn'té tèrd



Les giboulées de Mars ne sont pas traitres, si elles ne viennent pas tôt, elles viennent tard.



BRULAGE des DECHETS à L'AIR LIBRE  
Une atteinte grave à la santé et à l'environnement

ATTENTION !!

400 €

C'est la Contravention qui peut être appliquée pour un particulier en cas de non respect du : Règlement Sanitaire Départemental



## ENGIN à Moteurs

uniquement

En semaine:  
8h / 12h et 13h30 / 19h30  
Le Samedi:  
9h / 12h et 15h / 19h  
Dimanche et Jours fériés  
10h / 12h





Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Le Moulin a confié une mission de suivi du raccordement des particuliers au **bureau d'études VERDI** qui est en charge de la mission technique et administrative de demande de subventions.

**Le contact principal de cette étude est M. Clément JOLIBOIS 03 44 13 13 57**

[cjolibois@verdi-ingenierie.fr](mailto:cjolibois@verdi-ingenierie.fr). Il sera appuyé par Richard DOTTIN, Amandine GUTIG et Cédric TEMPELAERE.



Clément  
JOLIBOIS



Richard  
DOTTIN



Amandine  
GUTING



Cédric  
TEMPELAER

### DEMARRAGE DES TRAVAUX

Suite à la réception de validation de l'Agence de l'eau, vous êtes aujourd'hui invités à réaliser les travaux de raccordement. Les travaux peuvent être réalisés : par vous-même ou par l'entreprise de votre choix.

Pour la réalisation des travaux par une entreprise nous conseillons de demander plusieurs devis aux entreprises et de vous rapprocher de Verdi ou du syndicat en cas de doute sur la réalisation de vos travaux.

Nous rappelons que les travaux devront faire l'objet de deux visites de l'entreprise VERDI:

- 1 visite de tranchée ouverte pendant que les travaux sont en cours chez vous,
- 1 visite de tranchée fermée une fois les travaux achevés.

Dès que les travaux sont prévus, merci de bien vouloir contacter VERDI en charge de la réalisation des visites durant les travaux au numéro suivant :

**03 44 13 13 57**

### ACHEVEMENT DES TRAVAUX

Une fois les travaux achevés, merci de bien vouloir préparer une enveloppe contenant :

- les factures des entreprises ou des matériaux utilisés pour les travaux,
- le certificat de vidange de fosse avec le bordereau de suivi des déchets,
- un RIB.

L'enveloppe doit être donnée en main propre ou envoyée à l'adresse suivante :

VERDI  
A l'attention de M. Clément JOLIBOIS  
2 rue Jean Baptiste Godin  
60000 Beauvais

Pour rappel les aides qui seront allouées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie sont de :

- 2000 € dans le cas d'un branchement « dit » simple
- 3000 € dans le cas d'un branchement « dit » complexe

( le tout plafonné aux montants des travaux engagés pour l'ensemble des logements de Pronleroy).

**Le délai de raccordement est de 2 ans à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017.**

M. RABUSSIÉ, Président



A compter du 14 mars 2017 dans le département de l'Oise, les demandes de carte nationale d'identité, comme les demandes de passeport, sont déposées dans l'une des mairies équipées d'un dispositif de recueil, énumérées ci-après :

Attichy	Auneuil	Beauvais	Breteil	Chambly
Chantilly	Chaumont en Vexin	Clermont	Compiègne	Creil
Crépy- en -Valois	Estrées Saint Denis	Granvillers	Le Coudray St Germer	Liancourt
Margny les Compiègne	Méru	Nanteuil le Haudoin	Noailles	Nogent sur Oise
Noyon	Pont Sainte Maxence	Ressons sur Matz	Ribecourt Dreslincourt	Saint Just en Chaussée
Senlis	Verneuil en Halatte			

A compter de cette date, les demandes de cartes nationales d'identité seront déposées auprès des mairies des communes équipées d'un dispositif de recueil quelle que soit la commune de résidence du demandeur.

**CREATION d'une Nouvelle ASSOCIATION**

Vous êtes invité à la première Réunion Publique

**SAMEDI 11 Mars à 10H30**

*Salle de la Mairie*

**GOUTER**

**ETERNELS**

**PRONLEROY**